

# CORONA

## Quelles règles s'appliquent toujours?



Obligation de porter un masque dans les transports publics locaux, dans les magasins et chez les médecins.

**50 - 500 €**



La distance de 1,5 mètre s'applique toujours.

**50 - 500 €**



Si le service de santé a mis en place une quarantaine domestique, cela doit être observé.

**des amendes élevées et une peine d'emprisonnement jusqu'à 2 ans**